

Commune de QUINTIGNY



153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA Séance du 06 février 2026



Commune de QUINTIGNY
Préfecture du JURA
Arrondissement de Lons-le-Saunier
Canton de Bléterans
Communauté de communes « Bresse Haute Seille »

RE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Civilité» «Prénom» «NOM»

Quintigny, le 30 janvier 2026

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le

Vendredi 6 février 2026 à 20h30
à la mairie - salle du conseil

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil en date du 8 Janvier 2026 et remarques sur les précédents conseils.
- 2 Droit de préemption vente RACINE
- 3 CFU 2025
- 4 Délibération travaux route de la soulaine
- 5 Organisation des élections municipales
- 6 Questions diverses et compte rendus de réunions.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Jean-Paul MARTIN

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS,
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean-Bertrand BLANCHON,
Mathieu GELHAYE

Absents excusés : Mme Lory PRIN, pouvoir donné à M. Jean-Bertrand BLANCHON,
Mme Nathalie FORTIN, pouvoir donné à M. Jean-Paul MARTIN,
Mme DENISSET Cécile

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL du 08 janvier 2026 :

Pas de remarque.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

2 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN:

Le conseil est informé de la vente de la maison de M. et Mme Laurent RACINE, située Rue du Moulin. La commune doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption. Le conseil constate qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune à préempter ce bien.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

3 – CFU 2025 :

Le Compte Financier Unique remis par le Centre de Gestion est présenté et analysé.

Les principaux chiffres se retrouvent dans les tableaux suivants :

BUDGET FONCTIONNEMENT	
Recettes	143 930
Dépenses	112 577
Excédent de fonctionnement	31 352

BUDGET INVESTISSEMENT	
Recettes	56 121
Dépenses	58 526
Déficit d'investissement	-2 405

RESULTATS DE L'EXERCICE		RESULTATS DE CLOTURE
2025		
Fonctionnement	31 352	135 951
Investissement	-2 405	-26 577
Résultats 2025	28 946	109 373

Après la présentation, Mr Le Maire se retire pour le vote.

Le Compte Financier Unique est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE : Pour 8 – Contre 0 – Abstention - 0

4 – DELIBERATION TRAVAUX ROUTE DE LA SOULAINNE :

Profitant des travaux de renforcement des réseaux Rue du Champ au Loup et une partie de la Soulaine, la commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux situés au carrefour de la rue du Champ au Loup, de la rue Charles Nodier et du haut de la Rue de la Soulaine. Le devis proposé par le SIDEC s'élève à 35 916 euros TTC se détaille de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant estimatif des travaux en euros TTC	Participation commune
Réseau électrique	28 402.20	5 604.63
Eclairage public	6 031.09	4 752.99
Infrastructure téléphonique	1 482.91	1 004.71
Montant total	35 916.20	11 362.33

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de travaux et le plan de financement.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention – 0

La convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIDEC est également approuvée à l'unanimité.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention - 0

5 – ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES :

L'organisation des permanences pour les prochaines élections municipales est discutée. Il est proposé d'inclure les nouveaux candidats dans les permanences pour les familiariser avec le déroulement du scrutin. Un rappel des règles de vote sera effectué (un bulletin raturé ou annoté est nul). Cette information sera communiquée via le site internet et lors de la distribution des bulletins. Il est clarifié que le maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux après l'élection.

REUNIONS DIVERSES Communauté de Communes:

- Débat sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Le conseil discute des courriers reçus de la part d'un collectif d'entreprises locales protestant contre la forte augmentation de la CFE. Cette hausse fait suite à une décision de la communauté de communes (Conseil Communautaire) visant à harmoniser la fiscalité après la suppression de la CVAE. Il est souligné que la présentation faite aux élus communautaires laissait entendre une opération neutre pour la majorité des entreprises, ce qui ne s'est pas vérifié, pénalisant lourdement les petits artisans et commerçants. Un membre du conseil, présent à la commission des finances de la ComCom, rapporte que les dirigeants de l'intercommunalité ne prévoient pas de revenir sur cette décision pour 2026. Le conseil exprime son désaccord avec cette situation et son impact sur les entreprises locales.
- La manifestation intercommunale des Jeudis de Pays aura de nouveau lieu à Quintigny le Jeudi 27 aout 2026

QUESTIONS DIVERSES :

- **Fuites salle communale :** Des interventions ont eu lieu pour des fuites au toit. Le problème semble solutionné. Un devis est attendu pour la réparation des dégâts (frisette endommagée).

- **Vitraux de la chapelle** : Un artisan de Poligny a été recommandé pour les travaux de réfection du vitrail de la chapelle. Un devis lui sera demandé.
- **Voirie** : il a été rapporté un problème de visibilité dans le virage de la rue de la Chapelette. La vitesse des riverains doit par conséquent être adaptée. Par ailleurs la réfection de la chaussée est inscrite au programme des travaux communautaires pour 2026.
- **Commission bois** : Une réunion sera organisée fin février pour préparer les travaux de 2026.
- **Bulletin municipal** : Le conseil félicite l'équipe pour la qualité du bulletin. Il est noté l'oubli d'un diplômé, qui sera mentionné dans la prochaine édition.
- **Syndicat scolaire** : Des inquiétudes sont soulevées quant à l'avenir du syndicat en cas d'absence de liste électorale dans une commune voisine, ce qui pourrait remettre en cause le regroupement pédagogique.
- **Assistance IA** : Lors de ce conseil, une application d'Intelligence Artificielle a été installé et utilisée pour permettre la rédaction presque en direct du compte rendu de la réunion. Le résultat est assez bluffant et certains passages ont pu être intégrés sans modifications. Il est cependant évident qu'un travail de relecture attentive reste nécessaire pour davantage de précisions et quelques adaptations.

Séance levée à 22h15

Vu pour être affiché le 11 février 2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 11 février 2026

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN